PHASE 1 : DU 11/04 AU 21/04
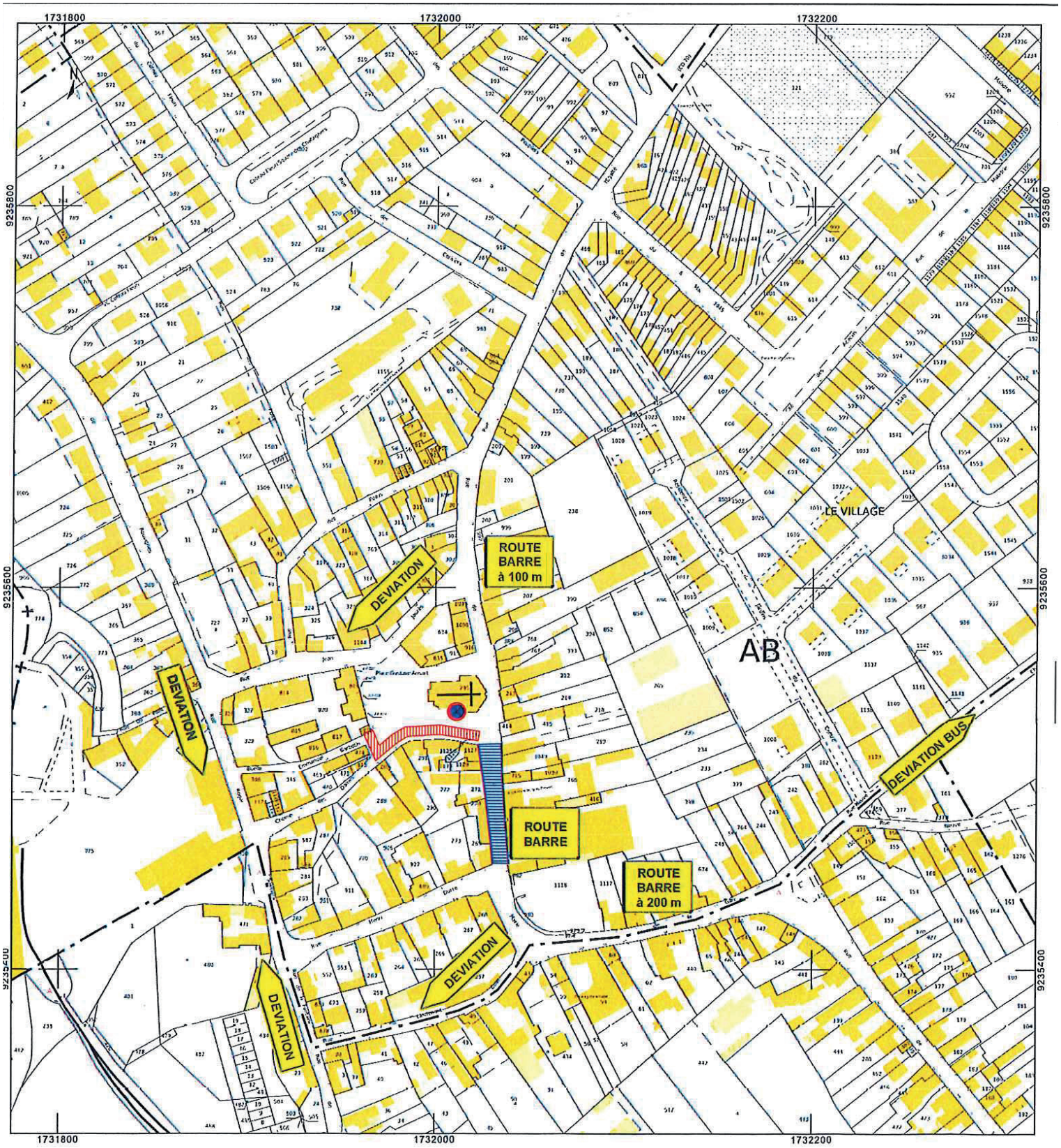
Route barrée de 7h30 à 16h30, de l'intersection de la rue Henri Durre et de la rue de la Mairie jusqu'à l'entrée de la Place Gustave Ansart. Déviation en venant de la rue de la Gare par la rue du Lieutenant Colin et la rue de Rouvignies ou par la Rue Neuve qui sera de nouveau à double sens. Déviation en venant de la rue de l'Egalité pour aller vers Thiant : rues Jean Jaurès, Roger Salengro, Henri Durre et de la Gare.